

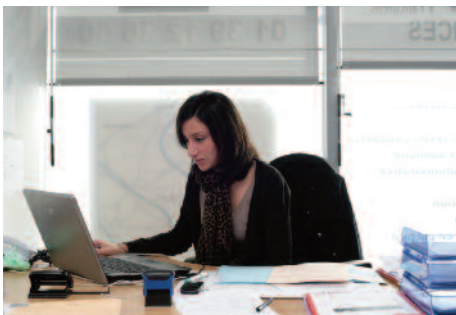


Témoignages

Employeurs du secteur non marchand

Marie Fuks, Maire de Poigny-La-Forêt

« Nous sommes une petite commune peu argentée, mais la municipalité est soucieuse de répondre aux besoins de la population et de participer à l'aide à l'emploi. Nous avons signé un premier CAE, en voirie, pour renforcer le service technique et donner à une personne en insertion un pied à l'étrier. Elle bénéficie du soutien d'un référent et de formation. »



Philippe Le Beulze, directeur général des services de la Mairie de Fourqueux

« J'ai milité auprès de mes collègues pour que la Ville s'engage. Ce fut relativement simple et rapide. Nous avons reçu des candidats n'ayant pas des profils classiques, mais présentant une forte motivation à travailler. Une commune comme Fourqueux offre l'avantage d'une qualité d'accueil par une petite équipe, ce qui est un atout pour la réintégration dans le monde du travail. »

Jean-Pierre Bonin, principal du collège Paul Verlaine aux Mureaux

« Cette fonction d'insertion professionnelle d'un établissement public est un choix philosophique de ma part, c'est l'impulsion que je souhaite donner au collège. Cette expérience de contribution à l'insertion de personnes en difficulté que nous avons menée est positive et à renouveler. »

Ville de Versailles

« Depuis 2006, la municipalité de Versailles a embauché plus d'une vingtaine de salariés en contrats aidés, manifestant sa volonté de s'engager aux côtés du Conseil général pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI/RSA. L'investissement des professionnels des services « Propreté » et « Parcs et Jardins » constitue un atout pour la réussite de l'intégration des salariés en insertion dans les équipes municipales. »



Bénéficiaire du RSA

Saïd Zaryati, 33 ans, en contrat aidé aux Mureaux

« J'étais au RSA et je peinais beaucoup à trouver du travail. Ce n'est pas le courage qui me manquait. Un emploi de chauffeur accompagnateur en CDD, puis en CDI, m'a permis de me réinsérer professionnellement et de déposer une demande de logement. Rien n'avait marché jusqu'à cette embauche en contrat aidé. »



Quelques collectivités locales et associations ayant passé convention avec le Conseil général pour l'embauche de bénéficiaires du RSA en CAE

ASSOCIATION AREPA
ASSOCIATION LES CHEMINS DE L'EVEIL
ASSOCIATION LES DOIGTS D'OR
ASSOCIATION ORIZON SUD
CCAS DU CHESNAY
CENTRE GILBERT RABY
CHI MEULAN LES MUREAUX
COMMUNE D'ECQUEVILLY
CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES
CROIX ROUGE FRANCAISE - DÉLÉGATION DE CHATOU
ESAT LE CHENE
FAMILIA
GCSMS GERONDICAP
HF PREVENTION
LA NOUVELLE ETOILE
LES AMIS DE LA GRENOILLERE
LES AMIS DU REVEIL DE L'YONNE
SALVETERRA
SARTROUVILLE FOOTBALL CLUB
SIH - BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIÈRE DE SAINT-GERMAIN

Vos interlocuteurs et contacts au Conseil général des Yvelines

Pôle insertion

Service RSA et Contrats aidés pour le CUI - CAE
01 39 07 81 44
cui@yvelines.fr

Plus d'infos sur ce contrat sur le site
www.yvelines.fr

Conseil général
2 Place André Mignot
78012 Versailles Cedex



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

Collectivités et associations : des réponses à vos besoins d'emplois non satisfaits !



Contrat Unique d'Insertion
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Secteur non marchand



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr



Un contrat “gagnant-gagnant” pour un recrutement efficace et solidaire

La mise en place du RSA est une opportunité pour le Département d’appréhender l’accompagnement du retour à l’emploi de manière différente. Dans ce domaine, le Département des Yvelines est fortement engagé. Favoriser la mise en relation des collectivités du secteur non marchand, des structures associatives et des bénéficiaires du RSA, c’est permettre d’élargir leur mode de recrutement et c’est agir pour une insertion professionnelle durable. Ensemble, collectivités, associations, bénéficiaires du RSA et Conseil général, nous agissons pour l’emploi, avec les contrats aidés.

Alain Schmitz
Président du Conseil général des Yvelines

Le Conseil général vous apporte

- > Une pré-sélection de candidats adaptés à vos profils de postes à pourvoir
- > Un accompagnement personnalisé des demandeurs d’emploi bénéficiaires du RSA, rendant le recrutement rapidement opérationnel
- > Le financement d’une aide à l’embauche en contrat aidé

Elu de collectivité associative

- > Vous avez des
- > Vous avez le so
des Yvelinois ?
- > Vous cherchez

Les bénéficiaires du

- Des demandeurs d’emp
- > aspirant à un retour à
 - > motivés par un métier
d’expérience ou par
 - > accompagnés dans
le Conseil général et

collectivité locale, responsable de structure associative

avez des besoins de recrutement non satisfaits ?
avez le souci d'apporter une réponse aux besoins
Yvelinois ?
cherchez un soutien pour vos recrutements ?

Elu de collectivité locale, responsable de structure associative

> Un contrat aidé, souple et adapté, pour répondre à vos besoins :
Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement
dans l'Emploi (CUI - CAE)

Tout au long de votre démarche de recrutement,
vous êtes accompagné par le Conseil général des Yvelines

iaires du RSA

eurs d'emploi
un retour à une activité durable
par un métier dans leur domaine de compétence et
ce ou par une reconversion accompagnée de formation
gnés dans leurs recherches d'emploi par
général et les structures d'accompagnement à l'emploi

Le contrat aidé et ses modalités

Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI - CAE)

Structures	Communes et intercommunalités, associations, établissements publics, du secteur non marchand, quelque soit le nombre de salariés
Public	Bénéficiaires du RSA en accès à l'emploi
Contrat	CDD ou CDI à temps partiel ou plein
Durée	De 6 mois à 24 mois (jusqu'à 60 mois pour les plus de 50 ans ou pour permettre d'achever une formation professionnelle définie dans la convention initiale)
Avantages	Aide financière de 90 % du SMIC brut, plafonnée à 26 heures par semaine Coût résiduel de 115 euros/mois pour l'employeur Aide complémentaire du Département à hauteur de 50 % de ce coût Exonération de charges sociales
Paiement	Subvention de l'Etat tous les mois et par avance Aide complémentaire du Département tous les 6 mois
Accompagnement	Un interlocuteur unique au Conseil général pour pré-sélectionner les candidats et accompagner les salariés, en relation avec le tuteur désigné de l'employeur